



## CHARTRE DU PRET DES LIVRES

### AU RELAIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Le Relais de la Communauté de Communes de Montesquieu met à la disposition des professionnels(les) Assistants(tes) Maternels(les) des livres professionnels.

#### OBJECTIFS:

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des professionnel(le)s dans le quotidien auprès de l'enfant et de sa famille, le service du Relais met en place un accès facilitant aux livres professionnels. Cette ressource leur permettra de trouver des outils supplémentaires pour répondre aux questions inhérentes à leur profession et d'enrichir leurs compétences.

Cette liste de livres, non exhaustive, sera complétée au fil des années en partenariat avec les attentes éventuelles du public concerné.

#### MODALITES DU PRET

Vous pouvez emprunter 1 livre pour une durée de 2 mois.

L'emprunt et le retour des livres se font lors des animations, entre 9h30 et 10h (durant l'accueil et les jeux libres) auprès de l'animateur.

Le prêt est personnel.

Vous êtes entièrement responsables des livres empruntés et vous vous engagez à remplacer le livre abîmé (voir chapitre Détérioration).

#### RETARD

Tout retard doit être signalé.

Dans le cas de retards trop importants ou répétitifs, l'équipe du Relais peut suspendre le prêt de livres. La personne ne peut ré-emprunter de livre sans avoir ramené celui déjà emprunté.

#### DETERIORATION

En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'assistant-e maternel-le l'ayant emprunté s'engage à le remplacer (après avis des animateurs).

L'état du livre sera évalué au moment de l'emprunt et lorsqu'il sera rendu.

Je soussigné ....., assistant(e) maternel(le), m'engage à avoir pris connaissance de la charte et à la respecter.

Fait à ....., le .....

Signature :